

Concertation préalable du Programme K6

Compte rendu de l'atelier n 1 « enjeux socio-économiques »

Date : 10 mai 2022, de 18h à 20h

Lieu : Lumbres, Salle Michel Berger

Nombre de participants : 30

Intervenants pour EQIOM, maître d'ouvrage du Programme K6 :

- David COULON, directeur de l'usine de Lumbres
- Sylvain CODRON, coordinateur Environnement
- Luc COUSIN, directeur du Programme K6

Intervenants extérieurs à la maîtrise d'ouvrage :

- Pascale CAULIER, directrice de l'agence Pôle Emploi d'Audomarois basée à Longuenesse
- Karl DESCHODT, directeur commercial de l'entreprise Baudalet Environnement
- Vincent HAVRE, directeur ressources humaines du groupe Mauffrey

Garant.e.s de la concertation :

- Anne-Marie ROYAL
- Jean-Michel STIEVENARD

Partie I : Le Programme K6 et la concertation préalable

Luc COUSIN présente la concertation préalable.

Jean-Michel STIEVENARD présente la Commission nationale du débat public (CNDP) et les principes de la concertation préalable.

Luc COUSIN présente les objectifs du Programme K6, le phasage, les principaux effets, et le calendrier du projet.

Focus thématiques sur l'emploi et l'économie circulaire

Pascale CAULIER présente la situation de l'emploi sur le bassin audomarois.

David COULON précise les impacts du Programme K6 sur l'emploi.

Sylvain CODRON présente les effets du Programme K6 sur l'économie circulaire.

Karl DESCHODT complète en présentant l'entreprise Baudalet Environnement, qui fournirait les combustibles alternatifs à la cimenterie de Lumbres.

Temps d'échange

Questions d'une participante

Quels types d'emplois indirects seront proposés ?

Ces emplois seront-ils à temps plein ? S'agira-t-il de CDI ?

Ces emplois nécessiteront-ils une formation préalable ? Si oui, des formations au niveau régionales sont-elles disponibles ou anticipées ?

David COULON explique que les emplois indirects seront essentiellement fournis par des sous-traitants pour le transport, avec un besoin accru de chauffeurs, et pour l'exploitation de la carrière. Ces emplois ont vocation à se pérenniser dans le temps et devraient donc être principalement des CDI. Les sous-traitants en charge de la maintenance resteront les mêmes : leurs salariés sont en CDI afin de préserver les compétences et de pérenniser les emplois. Les employés d'EQIOM suivront des formations internes afin de s'adapter aux nouveaux postes, aux équipements modernisés et au nouveau process industriel.

Luc COUSIN précise que les sociétés sous-traitantes auront à charge de s'occuper de la formation de leurs employés et des recrutements pour répondre aux besoins.

Questions et remarques d'une participante

L'objectif affiché est le maintien des emplois de l'usine aujourd'hui qualifiée d'obsolète. En parallèle, le Programme K6 financé par l'Union européenne pour son

innovation permettra d'atteindre le zéro carbone. Quels pourraient être les emplois innovants ?

Pouvez-vous préciser le financement européen pour la seconde phase et son processus décisionnel ?

Luc COUSIN confirme que la seconde phase du Programme K6 est innovante : ce devrait être une première mondiale même s'il ne peut pas être exclu que d'autres projets du même type, actuellement à l'étude, soient finalement mis en service plus vite. La subvention européenne du fonds pour l'innovation accordée fin 2021 s'élève à 150 millions d'euros et concerne le captage-stockage du CO₂. Au total, 60 % de cette phase seront financés par le fonds pour l'innovation. Le Programme K6 est le seul projet français et le seul projet de l'industrie cimentière à avoir été sélectionné, parmi 310 projets européens.

Plusieurs ingénieries spécialistes du ciment sont d'ores et déjà mobilisées depuis 3 ans ainsi que l'entreprise Air Liquide avec laquelle EQIOM a étudié la solution de captage-stockage du CO₂. Deux unités similaires mais plus petites fonctionnent déjà en France et des études sont en cours pour déployer ces unités à l'échelle de la cimenterie de Lumbres. Il précise qu'au-delà du traitement des gaz sur le site, une chaîne logistique est nécessaire pour transporter le CO₂ jusqu'en mer du Nord. Des études relatives à cette chaîne logistique sont en cours. Par ailleurs, il n'est aujourd'hui pas possible d'exporter du CO₂ puisqu'il est considéré comme déchet ; une évolution réglementaire est nécessaire et déjà prise en compte par les pouvoirs publics.

Concernant le territoire, les installations à Lumbres, notamment de cryogénie (compression et refroidissement du CO₂), nécessitent des emplois qualifiés tant pour la partie construction, avec par exemple des soudeurs spécialisés, que pour la partie exploitation. Il précise qu'une concertation relative à la seconde phase sera réalisée et permettra d'aborder en profondeur ces différents aspects.

Le décisionnel de la seconde phase est conditionné par la finalisation du plan de financement du Programme K6, le développement du marché du ciment bas carbone, l'augmentation du prix du CO₂ et la mise en du Mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (MACF) permettant aux industries européennes d'être protégées d'importations non taxées sur le CO₂.

Questions et remarques d'une participante

Est-ce qu'il y a un intérêt à faire la seconde phase ?

Luc COUSIN explique que la première phase est rentable et faisable sans la phase conditionnelle. Toutefois cette seconde phase répond aux enjeux climatiques et notamment de décarbonation de l'industrie.

Par ailleurs, avec l'augmentation du coût du CO₂, l'usine dans son état actuel perd en rentabilité. Le Programme K6 a vocation à maintenir la rentabilité et la pérennité du site.

Question d'un participant

Existe-t-il une alternative au site norvégien si la Norvège décidait de ne pas stocker le CO₂ ?

Sylvain CODRON explique que le gouvernement Norvégien est co-investisseur dans le projet de stockage et de séquestration du CO₂ de Northern Lights. C'est un engagement pris par le gouvernement qui souhaite également profiter du gain

économique induit. En mer du Nord, il existe d'autres projets de stockage en cours qui devraient être opérationnels un peu après celui de Northern Lights. C'est le cas d'un projet au large des Pays-Bas et d'autres au large de l'Écosse. Le CO₂ produit à EQIOM sera donc envoyé à Dunkerque puis il pourra être transporté vers les installations disponibles. À ce stade, des pré-réservations sont en cours pour les volumes qui pourraient être captés à Lumbres. Le Programme K6 étant pionnier, il n'y a pas de difficulté pour obtenir les volumes demandés.

Questions d'une participante

Le CO₂ est-il considéré comme un déchet ? Est-ce l'équivalent des déchets nucléaires qui sont enfouis ? Est-ce comparable ?

Sylvain CODRON explique que le CO₂ est injecté sous forme liquide dans des réservoirs à très grande profondeur, plus exactement 3 000 mètres sous le fond de la mer, dans des aquifères salins ou d'anciens réservoirs de stockage de gaz qui ne sont pas utilisés. Les différentes études du site Northern Lights ont testé l'injection pendant 30 ans afin de vérifier son étanchéité. Une fois injecté, le CO₂ liquide se minéralise à nouveau : il se recombine avec les minéraux existants - pour par exemple faire de la craie. Le CO₂ produit par les industriels est catégorisé comme un déchet par principe alors qu'il peut être réutilisé à des fins diverses notamment dans les serres ou la protection incendie et à l'avenir pour la production de carburants de substitution au pétrole.

Partie II : Réflexion collective sur les transports

Luc COUSIN revient sur les effets du Programme K6 en termes de transport.

Vincent HAVRE présente l'activité du groupe Mauffrey, un des principaux transporteurs du ciment et du clinker produit par la cimenterie de Lumbres.

Travail en sous-groupe (2 tables)

Les questionnements proposés aux participants :

- Quelles solutions pour le transport du clinker et du ciment ?
- Dans le cas de la cimenterie de Lumbres, quels sont les avantages et inconvénients des différents modes de transport ?
- Aujourd'hui, quelles sont les difficultés liées à la circulation de poids lourds sur le territoire ? Quels aménagements seraient nécessaires ?
- Comment pourvoir les offres d'emploi dans la logistique dans l'Audomarois ?

Restitution des échanges

Pour la table 1 :

- **Les emplois créés lors de la phase chantier : qualification, type d'embauche, formation préalable au lancement des travaux prévu en 2023, et possibilité d'introduire des clauses d'insertions.** Le choix d'une externalisation complète du chantier (confié à un constructeur qui n'est pas connu à ce stade) limite l'information disponible à ce stade et les marges de manœuvre d'EQIOM sur ces sujets.
- **Le rééquilibrage du transport routier et ferroviaire et la possibilité d'utiliser le transport fluvial, le bilan carbone du transport routier et les motorisations alternatives.** Le développement du transport ferroviaire se heurte aux contraintes de ce mode, qui reste peu usité et soutenu car la priorité du rail en France est donnée au transport des voyageurs. De plus, toutes les installations ne sont pas reliées au réseau ferré national ce qui limite les possibilités ou implique des ruptures de charge. Ce point est aussi valide pour la voie d'eau. Parmi les poids lourds transportant du clinker jusqu'à Dunkerque, une dizaine d'entre eux fonctionnent au gaz naturel : EQIOM souhaite amplifier le recours à des motorisations alternatives pour limiter les impacts sur l'environnement du transport routier.
- **La disponibilité suffisante de CSR pour alimenter la cimenterie, les risques sanitaires de l'utilisation de CSR, la faisabilité d'une substitution complète des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs.** La substitution complète n'est pas possible car il faut garantir une stabilité de la production de chaleur dans le four et la composition du clinker. L'entreprise Baudalet explique que les capacités de production de CSR excèdent largement les besoins : la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) va détourner de plus en plus de déchets des filières « classiques » d'incinération et d'enfouissement. La valorisation de CSR et de déchets est étroitement encadrée par la réglementation. La valorisation en cimenterie est très efficace car elle permet par les températures atteintes et les temps de séjour une combustion optimale. Elle permet aussi d'éviter la production de déchets ultimes, les cendres étant intégrées au clinker.
- **La classification Seveso de la cimenterie de Lumbres.** Elle est liée au stockage sur site de combustibles liquides (huiles et solvants usagés). Le principal risque lié à ce stockage est l'explosion : ce phénomène a été modélisé et il ne sort pas des limites de propriété d'EQIOM. À l'avenir, il est envisagé que les combustibles liquides soient utilisés par le nouveau four et que le classement Seveso soit maintenu. Dans le cas inverse, cette obligation disparaîtrait. Le classement Seveso est un gage de sécurité des installations, les obligations et les contrôles étant en effet renforcés dans ce cadre.
- **L'emploi dans les filières de recyclage.** L'entreprise Baudalet note qu'il est très difficile de recruter des salariés dans la filière de recyclage, raison pour laquelle un travail est en cours pour l'automatisation de certaines tâches pour soulager les postes les plus pénibles, comme ceux des trieurs.
- **Des réflexions concernant l'usage du ciment, les matériaux alternatifs et le procédé de fabrication.** Il est question d'un ciment produit sans clinker : EQIOM confirme que c'est possible, mais en utilisant des produits chimiques puissants et non moins polluants, et repose principalement sur l'usage de sous-produits déjà entièrement utilisés et qui se raréfieront à l'avenir. Ce type de ciment a par ailleurs des applications plus limitées que le ciment fabriqué à partir de clinker.

Pour la table 2 :

- **La diminution potentielle du transport du clinker dans le futur, liée à l'augmentation de la production de ciment à Lumbres.** EQIOM confirme que

ce serait une évolution naturelle, même si ce n'est pas envisagé à ce stade et qu'il est donc difficile d'en estimer la mise en œuvre.

- **La raison pour laquelle les pays du Nord de l'Europe se lancent dans la séquestration de CO₂.** EQIOM précise que ces États travaillent depuis les années 1980 sur ce sujet ; cette industrie leur permettrait de réutiliser les techniques, matériels et savoir-faire de l'industrie pétrolière. Par ailleurs, les populations, qui ont bénéficié des retombées économiques de l'exploitation pétrolière, voient dans ces développements une source de prospérité future.
- **Le développement du transport ferroviaire.** La cimenterie de Lumbres est reliée au réseau ferré national mais ce n'est pas le cas de toutes les installations (centres de distribution, entreprises clients, centres de broyage, etc.). Par ailleurs, le transport ferroviaire devient rentable sur de moyennes à longues distances, mais ne l'est pas sur de courtes distances. Le clinker produit à Lumbres est principalement envoyé vers Dannes et Dunkerque. Le ciment est quant à lui destiné à une large partie nord de la France et à la région parisienne qui est approvisionnée par train. Par ailleurs, le train génère aussi quelques nuisances : il faut donc trouver un équilibre.
- **Les emplois non pourvus dans la logistique.** L'entreprise Mauffrey travaille à la fidélisation et à la formation des employés mais toutes les offres d'emploi ne sont pas pourvues. Le centre de formation de l'entreprise permet de former des conducteurs en 5 mois et de suppléer au manque de personnel sur les différents sites dont celui de Leulinghem. À noter que les salariés formés en interne sont souvent plus fidèles à leur entreprise. Cette formation permet donc à l'entreprise de garantir son recrutement et ses effectifs dans ce marché tendu. La problématique est similaire pour l'entreprise Baudalet.
- **Les liens entre EQIOM, l'entreprise Mauffrey et l'entreprise Baudalet.** EQIOM représente environ 15 % du chiffre d'affaires de l'entreprise Mauffrey. EQIOM est le principal consommateur de CSR produits par Baudalet.
- **La réutilisation des déchets enfouis pour produire de CSR et la présence de produits dangereux dans le CSR.** La réutilisation de déchets enfouis est théoriquement possible mais la priorité reste de gérer les déchets actuellement produits. La préparation des CSR doit permettre leur contrôle et d'éviter la présence de produits dangereux. Le site de Baudalet est une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), mais elle n'est pas Seveso. Les produits entrants chez Baudalet sont contrôlés, ainsi que le CSR produit, qui est aussi contrôlé par EQIOM à son arrivée sur la cimenterie : ils entrent indirectement dans la fabrication du ciment, produit qui est lui-même réglementé du point de vue sanitaire.
- **La réutilisation de la voie ferrée pour l'activité touristique locale (Chemin de fer touristique de la Vallée de l'Aa) et l'élargissement de la rue Macaux.** L'utilisation de la voie ferrée est privilégiée par EQIOM pour la distribution du ciment en direction de la région parisienne. La voie vers Arques est aussi empruntée le weekend par cette association. La maintenance des voies pour les besoins de la cimenterie permet donc de maintenir cette activité touristique qui ne pourrait couvrir seule les frais d'entretien d'une infrastructure ferroviaire. Un élargissement de la rue Macaux est certainement souhaitable mais reste difficile techniquement ; le sujet est à l'étude avec les collectivités.

Conclusion

Sylvain CODRON note qu'avant même d'être classée Seveso, la cimenterie de Lumbres respectait déjà les contraintes réglementaires de ce classement depuis 30

ans. Il souligne qu'en réduisant la quantité de solvants usagés contenant du méthanol stocké, la cimenterie aurait pu ne pas être classée Seveso mais EQIOM a tenu à ne pas « jouer » avec les seuils. Les contrôles et les études de dangers ont permis de montrer qu'il n'y avait pas de danger en dehors du site. Par ailleurs, ce classement a permis d'informer et de former au risque Seveso l'ensemble des employés et des sous-traitants.

Luc COUSIN ajoute que ce classement présente l'avantage de garantir une bonne maîtrise du risque. Il note que, pour un même produit dangereux, les seuils sont très bas pour les installations valorisant des déchets (une faible quantité de produits dangereux suffit au classement Seveso) par rapport à d'autres industries pour lesquelles les seuils sont plus hauts.

Anne-Marie ROYAL remercie l'ensemble des participants pour leurs échanges et la capacité d'écoute réciproque de tous. Elle souligne la richesse de l'atelier et précise que des réponses complémentaires sont progressivement apportées par EQIOM sur le site internet de la concertation. Elle invite les participants à participer à nouveau aux autres ateliers ainsi qu'aux visites de la cimenterie prévues les 13 et 14 mai.